

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL
Association
Siège social : 2 Avenue de la République
71 210 MONTCHANIN

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

SAS EQUINOXE
Commissaire aux Comptes

8 AVENUE JEAN BERTIN
21 000 DIJON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL

Association

Siège social : 2 Avenue de la République

71 210 MONTCHANIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2014

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 JUIN 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la ligue de Bourgogne de Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction le 4 octobre 2014. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Concernant les immobilisations, suite à notre sondage sur les acquisitions et les cessions de l'exercice, ainsi que sur les dotations aux amortissements, nous n'avons pas décelé d'anomalie significative sur ces postes. Il en va de même concernant les subventions d'investissements.

Concernant les recettes, nous avons vérifié par sondage les comptes clubs et vérifié l'apurement des dus. N'ayant pas rencontré d'écart lors de notre analyse, nous avons également vérifié les modalités de règlement des clubs ainsi que les conditions d'établissement d'échéancier. Nous avons également contrôlé que les comptes clubs ayant une convention en cours respectaient cet engagement afin qu'ils soient soldés sur l'exercice suivant. Nous avons également vérifié la gestion des subventions reçues. Nous avons contrôlé la justification des produits reçues par la Ligue de Bourgogne de Football. Nous n'avons pas relevé d'incohérence significative sur la gestion des dus clients et des subventions.

Concernant les opérations financières de la Ligue de Bourgogne de Football, nous avons contrôlé l'exhaustivité des règlements et encaissements ainsi que l'existence des comptes bancaires.

Concernant les provisions pour risques et charges, nous avons vérifié la cohérence des reprises de provision par rapport aux litiges existants. Suite à ce contrôle, nous pouvons constater le bien fondé de la provision.

Concernant les charges d'exploitation de l'exercice, nous avons contrôlé par sondage la cohérence de l'enregistrement ainsi que le bien fondé de la charge pour la société. Nous avons également vérifié que les fournisseurs non réglés au 30 juin étaient bien payés sur l'exercice N+1. Nous n'avons détecté aucune anomalie ayant une incidence significative sur les comptes.

Concernant le personnel, nous avons vérifié les déclarations sociales faites durant l'exercice et n'avons décelé aucun problème. Nous avons également contrôlé les comptes de tiers pour vérifier leurs apurements. Nous n'avons pas décelé d'anomalie significative lors de ces contrôles.

Concernant la fiscalité, nous avons analysé les différentes déclarations de l'exercice et n'avons pas trouvé de différence significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

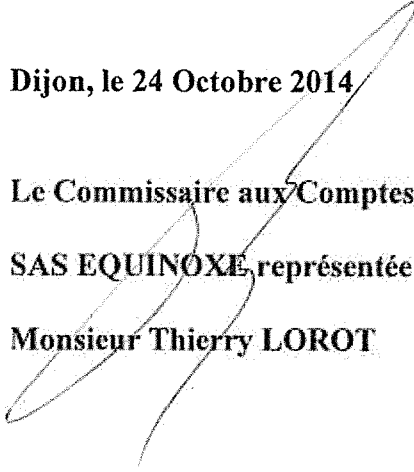
3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les documents adressés à l'Assemblée Générale nous ont été transmis à la date de rédaction de ce présent rapport, ces derniers sont sincères et concordent avec les comptes annuels.

Dijon, le 24 Octobre 2014

**Le Commissaire aux Comptes,
SAS EQUINOXE représentée par
Monsieur Thierry LOROT**



ANNEXES AU RAPPORT

COMPTES ANNUELS

	État	Amortissements	Net au 30/06/14	Net au 30/06/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	5 758,74	3 891,36	1 867,38	3 019,13
Concessions, brevets et droits assimilés				
Immobilisations corporelles	45 734,71	759 956,15	45 734,71	45 734,71
Terrains	921 641,27	193 277,36	161 685,12	135 663,34
Constructions	224 655,02	1 000,00	31 375,66	28 295,93
Autres immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00	800,00
Immobilisations financières	1 198 787,74	957 124,87	241 662,87	213 533,11
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks	1 446,90		1 446,90	1 669,80
Cafétéria				
Créances	138 073,99		138 073,99	240 475,89
Clients et comptes rattachés	313 317,39		313 317,39	316 366,52
FFF et Lignes	17 759,90		17 759,90	5 728,50
Avances fournisseurs	55 897,36		55 897,36	45 088,78
Produits à recevoir	263 500,00		263 500,00	261 370,00
Produits à recevoir - Etat				800,00
Autres créances				
Divers	861 413,74		861 413,74	711 075,65
Disponibilités	1 999,50		1 999,50	
Valeurs Mobilières de placement	18 516,43		18 516,43	23 172,26
Charges constatées d'avance	1 671 925,21		1 671 925,21	1 605 747,40
ACTIF CIRCULANT				
TOTAL DE L'ACTIF	2 870 712,95	957 124,87	1 913 588,08	1 819 280,51

	Net au 30/06/14	Net au 30/06/13
PASSIF		
Fonds associatifs	993 935,13	993 935,13
Résultat en instance d'affectation	16 447,95	16 447,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	45 268,98	16 447,95
Subventions d'investissement	44 085,02	51 990,55
FONDS PROPRES	1 099 737,08	1 062 373,63
Provisions pour risques	100 376,39	97 463,73
Provisions pour charges		6 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 376,39	103 463,73
Dettes fournisseurs	222 628,38	224 648,19
Dettes FFF et Lignes	70 211,50	120 623,42
Dettes bancaires	11,00	
Dettes fiscales et sociales	191 761,08	134 956,94
Autres dettes	30 963,70	12 437,16
Charges à payer	58 998,95	18 721,44
Produits constatés d'avance	138 900,00	142 056,00
DETTES	713 474,61	653 443,15
TOTAL DU PASSIF	1 913 588,08	1 819 280,51

FOUNOXE
SIÈGE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
8, avenue Jean Bertin
21000 DIJON
Tél. 03 80 26 04 28 - Fax 03 80 28 04 04
RCS DIJON B 382 711 489

ANNEXE

Exercice du 01/07/2013 au 30/06/2014

	du 01/07/13 au 30/06/14	du 01/07/12 au 30/06/13
différence de la base 100	2 717 846,85	2 466 744,04
RECETTES		
Produits	624 420,76	617 047,09
Produits annexes	322 941,35	238 284,91
Subventions	219 592,50	151 298,50
Subvention	61 084,47	73 871,00
Produits et engagements	361 013,50	313 560,50
Subventions	988 491,41	884 216,45
Remboursements	49 966,54	73 731,27
Produits de charges	18 936,98	33 880,87
Provision sur provision	993,72	8 705,37
TOTAL DES RECETTES	2 647 441,23	2 394 595,96
CHARGES		
Charges	228 612,98	206 491,93
Dotations, Droits	80 267,14	77 051,41
Charges divers de gestion	134 814,57	105 903,18
Charges commissions et sélections	587 117,81	609 762,40
Entretien et assurance	214 490,20	202 074,28
Relations publiques	22 718,36	42 137,91
Subventions attribuées	337 381,10	304 413,41
Impôts et taxes	70 385,94	61 018,52
Dotations et charges	946 643,53	727 616,26
Dotations de l'exercice	49 953,15	43 690,71
TOTAL DES CHARGES	2 672 384,78	2 380 160,01
RESULTAT EXPLOITATION	-24 943,55	14 435,95
Produits financiers	13 227,28	16 780,40
RESULTAT FINANCIER	13 227,28	16 780,40
Charges exceptionnelles	193,09	70 136,08
Produits exceptionnels	57 178,34	55 367,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL	56 985,25	-14 768,40
TOTAL DES PRODUITS	2 717 846,85	2 466 744,04
TOTAL DES CHARGES	2 672 577,87	2 450 296,09
ENEFICE OU PERTE	45 268,98	16 447,95

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1.913.588 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2.647.441 Euros et dégageant un excédent de 45.268 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2013 au 30/06/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

EQUINOXE
SIÈGE D'EXPERTISE COMPTABLE ET
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 8, avenue Jean Berthoin
 21000 DIJON
 Tél. 03 80 28 04 28 - Fax 03 80 28 04 04
 RCS DIJON B 382 711 489

ANNEXE

Exercice du 01/07/2013 au 30/06/2014

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation fin exercice
		Révaluations	Acquisitions		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 759			5 759	5 759
Terrains	54 238			54 238	54 238
Constructions sur sol propre	221 051			221 051	221 051
Installations générales agencement aménagements des constructions	673 958			692 087	692 087
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	244 366			224 653	224 653
TOTAL	1 199 613			1 199 613	1 199 613
Autres immobilisations financières	800			800	800
TOTAL GENERAL	1 200 413			1 200 413	1 200 413

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- caution versée (AVIA) : 100 euros
- dépôt de garantie cartes TOTAL : 900 euros.

Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	149 179	11 053		160 232
Constructions sur sol propre	610 189	16 439	16 195	592 424
Installations générales agencement aménagements constr.	216 070	16 766	29 555	193 272
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	983 899	45 088	75 754	953 234
TOTAL GENERAL	955 639	46 439	75 754	926 324

EQUINOXE
 SièdE D'EXPERTISE COMPTABLE ET
 DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
 8, avenue Jean Berlin
 21000 DIJON
 Tél. 03 80 28 04 28 - Fax 03 80 28 01 54
 RCS DIJON B 182 111 403

ANNEXE

Exercice du 01/07/2013 au 30/06/2014

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements de l'exercice		Amortissements dérogatoires
	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	
Autres immob.incorporelles	1 153		Reprises
Terrains	850		
Constructions sur sol propre	11 053		
Instal.générales agenc.aménag.constr.	16 439		
Matériel de bureau informatique mobilier	16 766		
TOTAL	45 088		
TOTAL GENERAL	45 243		

<u>Etat des provisions</u>			
Provisions pour risques et charges			
	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants non utilisés
Autres provisions pour risques et charges	93 455		
TOTAL	93 455		

<u>Provisions pour dépréciation</u>			
	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants non utilisés
Sur comptes clients	3 939	3 506	994
TOTAL	3 939	3 506	994
TOTAL GENERAL	97 454	3 506	994

L'association Football Club de Sens a assigné la ligue de Bourgogne de Football devant le tribunal administratif de Dijon pour obtenir réparation du préjudice dont elle s'estime victime invoquant une faute grave de la ligue quant à des décisions de la commission régionale des statuts et règlements et de la commission d'appel.
 Une provision pour risque avait été constituée à hauteur de la demande du club, soit 135.000 euros, sur l'exercice clôt au 30 juin 2012.
 La ligue de Bourgogne a été condamnée en 1ère instance à verser au club de SENS la somme de 41.535 euros.
 Suite à cette décision, la ligue de Bourgogne a fait appel.
 L'appel n'étant pas suspensif, la somme de 41.535 € a été comptabilisée en charges exceptionnelles sur l'exercice 2013 et une reprise d'un montant équivalent sur la provision constitué en N-2 pour 135 000 euros.
 Par prudence le solde de la provision, soit 93.465 euros est maintenu en compte de provision.

Etat des échéances des créances et des dettes

	Etat des créances		Etat des dettes	
	Montant brut	A 1 an au plus	Montant brut	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	1 000		11	
Autres créances clients	104 714	104 714	330 232	
Divers état et autres collectivités publiques	263 500	263 500	85 339	
Groupe et associés	313 317	313 317	37 456	
Débiteurs divers	73 657	73 657	3 344	
Charges constatées d'avance	18 516	18 516	5 710	
TOTAL	774 705	773 705	680 114	
Emprunts et dettes liés à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	320 232		320 232	
Personnel et comptes rattachés	85 339		85 339	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 456		37 456	
Impôts sur les bénéfices	3 344		3 344	
Autres impôts taxes et assimilés	5 710		5 710	
Groupe et associés	70 212		70 212	
Autres dettes	58 999		58 999	
Produits constatés d'avance	118 900		118 900	
TOTAL	680 114		680 114	

Variation des fonds propres

Fonds propres :

au 30/06/2014 : 1.099.737 euros

au 30/06/2013 : 1.062.374 euros

Variation : 37 363 euros

- Résultat de l'exercice 2014 : 44 085 euros

- Quote part de subventions d'investissements rapportées au résultat : - 7906 euros

Information concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2013 :

A la date du 30/06/2014, les comptes de l'exercice 2012/2013 n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Le résultat de l'exercice clos le 30/06/2013, soit 16.448 euros n'a donc pas été affecté. Il a été maintenu dans un compte "résultat en instance d'affectation".

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Caractéristique	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	101 287
Disponibilités	5 470
Total	106 759

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 099
Dettes fiscales et sociales	136 601
Autres dettes	58 928
Total	314 628

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 516
Total	18 516
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	138 900
Total	138 900

Subventions d'équipement

Conseil régional de Bourgogne :

- subventions reçues antérieures : 68 6002 euros
- dotation de l'exercice : 1 001 euros
- cumul quote-parts : 63 092 euros

Fédération Française de Football :

- subventions reçues antérieures : 10 911 euros
- dotations de l'exercice : 759 euros
- cumul quote-parts : 10 911 euros

EQUINOXE

SIE D'EXPERTISE COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

8, avenue Jean Berlin

21000 DIJON

Téléphone : 03 80 28 04 04

Fax : 03 80 28 04 04

E-mail : equinoxe@equinoxe.com

- Triennale 2013 :
- subventions reçues antérieures : 45 000 euros
 - dotations de l'exercice : 6 960 euros
 - cumul quote-parts : 7 240 euros

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	Impacté au compte
Produits exceptionnels		
- Pénalités sur retard paiement clubs	7 471	7711
- Subvention exceptionnelle Poie	40 000	7718
- Divers	9 278	7718
- Subventions d'investissements reportées	8 220	777
Total	65 969	
Charges exceptionnelles		
- VNC matériel info au rebut	151	675
Total	151	

Transferts de charges

Nature	Montant
Avantages en nature du personnel	1 415
Indemnité FFF	11 412
Divers	6 109
Total	18 937

EQUINOXE
 EXPERTISE COMPTABLE ET
 MISSARIAT AUX COMPTES
 avenue Jean Berdin
 21000 DIJON
 03 80 25 04 04
 03 80 25 04 04
 03 80 25 04 04